

PREPARATION ET DEROULEMENT DE CHANTIER

PRÉPARATION DU CHANTIER

1 – Expression du besoin

L'expression du besoin* est établie en fonction du travail à réaliser (nature des travaux, durée, environnement, ...). Il en découlera le type de structure d'échafaudage à mettre en place.

* pour plus d'informations, voir **guide SFECE** « Echafaudage de pied – Cahier des charges type – livraison – vérifications », disponible sur www.echafaudage-coffrage-etaiement.org

En parallèle une analyse de risques doit être menée (voir **fiche Z1** « Aide à l'analyse de risques »).

2 - Formalités d'ouverture de chantier

Au préalable à l'ouverture de chantier il convient de vérifier la réalisation des formalités suivantes le cas échéant:

- inspection commune, PGC (Plan Général de Coordination) – PPS (Plan Particulier de Sécurité et Protection de la Santé) /PDP (plan de prévention)
- autorisations de voirie, de voisinage,
- DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)
- autorisation spécifique de travail (milieu industriel)
- plans et notes de calcul
- formation du personnel

DÉROULEMENT DU CHANTIER

1 – Préparation et livraison du matériel

Le mode de préparation, de transport et de déchargement doit être adapté au matériel et au chantier (racks, palettes, chariots, grues, ...) : voir **fiche Z6** « Levage de composants colisés ».

Les charges doivent être correctement arrimées sur le véhicule de transport : voir document INRS ED 6145.

Chronologie des opérations :

- Accueil de l'équipe de montage sur chantier (fiche d'accueil, installations de chantier)
- Balisage et protection des zones suivantes : déchargement, stockage du matériel, montage
- Vérification de la liste du matériel ou du bon de livraison et de l'état des éléments



2 – Montage

a – Equipement du monteur :

- Casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants, vêtements de protection
- Systèmes d'arrêt de chute (voir **fiche Z3 « Systèmes d'arrêt de chute »**)
- Equipement additionnel spécifique au chantier : masque, lunettes, ...
- Outillage : mètre, craie, marteau, clés, niveau à bulle, perceuse, coupe-tubes, ...
- Moyens de levage: cordes et poulies, treuils électriques, monte-matériaux,...

b – Documents obligatoires :

L'équipe de montage doit disposer des documents suivants :

- la notice du fabricant
- les plans de montage et les notes de calcul, si les configurations ne sont pas prévues dans la notice
- le cas échéant : copie du PPSPS, PDP, ...

c –Notions de MDS, GCME, GCPM et EPI

Les méthodologies de montage feront appel aux notions suivantes :

- échafaudage MDS (Montage et Démontage en Sécurité) : se référer au document INRS ED 6074
- garde-corps de montage et d'exploitation (GCME): garde-corps définitif destiné à être mis en place au niveau n+1 depuis le niveau n, avant pose du plancher du niveau n+1. Se référer aux modèles spécifiques aux fabricants et à leurs notices
- garde-corps provisoire de montage (GCPM) : garde-corps destiné à assurer la protection provisoire du niveau n+1 avant mise en place du garde-corps définitif. Se référer aux modèles spécifiques aux fabricants et à leurs notices
- montage et démontage avec EPI contre les chutes de hauteur : se référer à la **fiche Z3 « Systèmes d'arrêt de chute »**, à la notice de l'EPI, ainsi qu'à la notice de montage du fabricant d'échafaudage définissant les points d'accrochage

Dans le cas où les points d'ancrage des EPI sont pris sur l'ouvrage, ceux-ci doivent être définis au préalable conformément à l'article R4323-61 du Code du Travail.

NOTA: le présent guide préconise le port permanent des EPI contre les chutes de hauteur même dans les cas de montage et démontage d'échafaudage de type MDS ou lors de l'utilisation de GCPM. Ceci afin de permettre leur utilisation immédiate dans le cas où la protection collective ne pourrait plus être assurée



d – Autocontrôle du montage

A l'issue du montage, l'équipe de montage doit vérifier les points suivants :

- Conformité par rapport aux plans
- Appuis, boulonnage, clavetage, amarrages
- Continuité des planchers et garde-corps, distance à la façade
- Panneau de charge d'exploitation
- Rangement en fin de montage
- Evacuation des emballages et matériel excédentaires

e –Livraison de l'échafaudage

La livraison est l'acte par lequel le donneur d'ordre prend possession de l'échafaudage mis à sa disposition par le prestataire et le reconnaît conforme à sa commande.

Voir « Guide professionnel de montage et d'utilisation des échafaudages » du SFECE.

